

Délibération 2024-007

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Date de la convocation : vendredi 26 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents : 12
 Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi trente janvier, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), RIES Stéphanie (pouvoir à LEVOYER Thérèse), LELUBEZ Marlène (pouvoir à GALLUET Bruno), BURNEL Sébastien (pouvoir à LACOLLEY Daniel), LELANDAIS Guillaume (pouvoir à LEJOLLY Annie), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusée : TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : PROGRAMME VOIRIE 2023 – BIRDEREAU DE PRIX NOUVEAUX

Monsieur le Maire indique que les travaux du programme de voirie 2023 se terminent. Il convient toutefois prévoir quelques nouveaux prix, sans toutefois modifier le montant global du marché passé avec la société Eurovia. Il précise que la route de la Gathe sera réalisée dans le cadre de ce marché 2023.

Il présente le bordereau des prix nouveaux :

N° Prix	Index TP	Désignation du prix et prix unitaire en toutes lettres (HT) en euros	Unité	Prix unitaire en chiffres (HT) en euros
4.4	TP08_2010	Démolition dalle béton <i>Le mètre carré</i>	M2	10.00
13.1.3	TP08_2010	Fourniture et pose de bordure béton type AC2 <i>Le mètre linéaire</i>	M	40.00
13.2.2	TP08_2010	Fourniture et pose de caniveau grille 150x150 <i>Le mètre linéaire</i>	M	175.00
16.1.2	TP08_2010	Confection de regard grille 70x30 <i>L'unité</i>	U	260.00
26	TP08_2010	ARRACHAGE DE HAIE <i>Le mètre linéaire</i>	M	0.00
27	TP08_2010	REALISATION D'UN MASSIF DRAINANT <i>Le mètre cube</i>	M3	02.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le bordereau des prix ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS